

**SUPPLÉMENT DE FIXATION DE PRIX N^o 1 DATÉ DU 4 MARS 2004
À UN PROSPECTUS PRÉALABLE DE BASE SIMPLIFIÉ DATÉ DU 16 MAI 2003**

Les titres décrits dans le présent supplément de fixation de prix, ainsi que dans le prospectus préalable de base simplifié daté du 16 mai 2003 (le « prospectus »), ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Aucune commission des valeurs mobilières ou autorité similaire ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le prospectus; toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

GEORGE WESTON LIMITÉE
Billets à moyen terme
(non garantis)

Modalités de l'émission

N^o CUSIP : 96115ZAF95

Montant en capital (\$ CA) : 200 000 000 \$

Dates du paiement de l'intérêt : les 10 mars et 10 septembre, à compter du 10 septembre 2004

Date d'émission : le 10 mars 2004

Date d'échéance : le 10 mars 2014

Date de livraison : le 10 mars 2004

Commission des placeurs pour compte : 0,40 %

Prix d'émission : 99,697 %

Placeurs pour compte participants : RBC Dominion valeurs mobilières Inc., Marchés mondiaux CIBC Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Valeurs Mobilières TD Inc., Financière Banque Nationale Inc., Scotia Capitaux Inc. et Merrill Lynch Canada Inc.

Taux d'intérêt : 5,05 % par année

Forme du billet : inscription en compte seulement

Produit net revenant à George Weston Limitée :
198 594 000 \$ CA

Modalités du remboursement : Les billets sont remboursables moyennant un avis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, au gré de la société, en totalité en tout temps et en partie à l'occasion, à un montant égal au plus élevé du taux de rendement d'obligations du Canada (défini ci-après) ou du pair, ainsi que les intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le remboursement. Par « taux de rendement d'obligations du Canada », on entend un prix calculé de façon à procurer un rendement à l'échéance qui correspond au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada majoré de 0,15 % le jour ouvrable précédant la date à laquelle le remboursement est autorisé. Par « rendement d'une obligation du gouvernement du Canada » à toute date, on entend le rendement à l'échéance à cette date, composé semestriellement, que procurerait une présumée nouvelle émission d'obligations du gouvernement du Canada non remboursables par anticipation libellées en dollars canadiens si elles avaient été émises au Canada, à 100 % de leur capital à cette date, et dont la durée à l'échéance est la même que celle qui reste pour les billets.

Documents intégrés par renvoi

Le prospectus dans lequel le présent supplément de fixation de prix est réputé intégré par renvoi intègre également par renvoi certains autres documents d'information désignés de la société qui ont été déposés auprès des diverses commissions des valeurs mobilières dans chacune des provinces du Canada. Les documents suivants sont également intégrés par renvoi et font partie intégrante du prospectus :

- a) les états financiers intermédiaires comparatifs consolidés (non vérifiés) de la société pour les périodes de 12 et de 24 semaines terminées les 14 juin 2003 et 15 juin 2002 et à ces dates et l'analyse par la direction qui s'y rapporte, ainsi que les calculs de la couverture par le bénéfice qui les accompagnent;
- b) les états financiers intermédiaires comparatifs consolidés (non vérifiés) de la société pour les périodes de 16 et de 40 semaines terminées les 4 octobre 2003 et 5 octobre 2002 et à ces dates et l'analyse par la direction qui s'y rapporte, ainsi que les calculs de la couverture par le bénéfice qui les accompagnent;
- c) les états financiers intermédiaires comparatifs consolidés (non vérifiés) de la société pour les périodes de 13 et de 53 semaines terminées le 31 décembre 2003 et à cette date et pour les périodes de 12 et de 52 semaines terminées le 31 décembre 2002 et à cette date et l'analyse par la direction qui s'y rapporte, ainsi que les calculs de la couverture par le bénéfice qui les accompagnent.